

Commune de Anse

Rapport d'orientations budgétaires 2022



Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la commune grâce à une analyse rétrospective et projective.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels en cours et envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour les autorisations de programme. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population ansoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

La conjoncture générale, tant sur le plan économique, financier et législatif fera l'objet de la première partie de ce rapport.

La deuxième partie présentera l'intégration de la collectivité au plan local en analysant ses relations avec les autres strates de collectivités.

Enfin la troisième partie présentera la situation financière de la commune de Anse, tant sur le plan de la rétrospective que sur celui des orientations du budget de l'année 2021.

Table des matières

I.	LE CONTEXTE NATIONAL	3
A.	Le contexte économique	3
B.	Le projet de loi de finances pour 2022.....	3
II.	Les différentes dotations en soutien à l'investissement public local.....	5
A.	Le soutien de l'Etat à l'investissement public local.....	5
1.	La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	6
2.	La Dotation de Soutien à l'investissement (DSIL).....	6
B.	Le Contrat Ambition Région de la Région Auvergne Rhône Alpes (CAR).....	7
C.	Le dispositif d'aides aux communes du Département du Rhône.....	7
D.	Les relations intercommunales avec CCBPD	8
III.	Analyse financière de la commune : rétrospective et projective.....	8
A.	Rétrospective financière	8
1.	Section de fonctionnement.....	9
2.	Section d'investissement.....	10
B.	Analyse des taux.....	11
C.	Effectif de la collectivité et charges de personnels.....	12
D.	Orientations budgétaires 2022.....	13
1.	Budget de fonctionnement	13
2.	Budget d'investissement	15
-	Supprimer la friche industrielle à l'arrière de la mairie pour y implanter un immeuble neuf....	17
-	Offrir à la police municipale des locaux adaptés et dimensionnés en fonction de l'évolution de la Commune	17
-	Réaliser une salle de conseil et de mariages de plain-pied, accessible et suffisamment grande.	17
E.	Endettement.....	19

I. LE CONTEXTE NATIONAL

A. Le contexte économique

Un niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021 Dans les économies avancées, les perspectives de croissance seront dopées par un fort rebond en Europe, la probabilité d'un surcroît de soutien budgétaire aux États-Unis l'année prochaine et la diminution de l'épargne des ménages. Le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie. L'inflation a augmenté fortement aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni mais elle reste modérée en Europe et en Asie. Actuellement, l'augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoute environ 1.5 point de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20, et elle explique l'essentiel de la remontée de l'inflation sur l'année écoulée. La hausse des prix à la consommation devrait revenir de 4.5% à la fin de 2021 à environ 3.5% à la fin de 2022, soit un niveau tout de même supérieur aux taux observés avant la pandémie. Pour la France, le contrôle de la situation épidémique, permis par le pass sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale devrait en effet permettre à la croissance de s'établir à + 6% sur l'ensemble de l'année 2021. Le durcissement des mesures sanitaires de janvier à avril 2021 a pesé sur l'activité dans une moindre mesure que lors du confinement de novembre 2020. Le déficit public 2021 est attendu à 8.4% du PIB pour une prévision à 9.4% en LRF1 2021. Pour 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié soit 4.8% du PIB. L'activité pourrait dépasser dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable. Près de la moitié du plan France Relance a déjà été engagée avec un objectif de 70 Md€ d'ici fin 2021. Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit donc dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

B. Le projet de loi de finances pour 2022

Le PLF 2022 s'inscrit dans un contexte de reprise économique, qui permet d'envisager un rétablissement progressif des finances publiques.

Le projet de loi prévoit une croissance de 6 % du PIB pour 2021, contre 5 % précédemment annoncé dans le programme de stabilité d'avril 2021. L'activité économique devrait retrouver son niveau d'avant-crise dès la fin de l'année 2021. Le PLF 2022 prévoit un niveau de croissance de + 4 % pour l'année à venir.

Le déploiement du plan de relance se poursuivra en 2022, avec la matérialisation du soutien de l'Union européenne.

Le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 Md€, est mis en œuvre depuis l'été 2020. Un an après sa présentation, 47 Md€ ont déjà été engagés ; le Premier ministre a fixé un objectif d'engagements de 70 Md€ d'ici à fin 2021. Son déploiement se poursuivra en 2022 : le PLF 2022 prévoit ainsi l'ouverture de 12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021, sur la mission « Plan de relance ». Il prévoit également, sur cette même mission, l'ouverture de 1,2 Md€ d'autorisations d'engagement (AE) supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi et de formation professionnelle,

d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de relance et de résilience (PNRR), approuvé au niveau européen le 13 juillet dernier, un premier versement à la France a d'ores et déjà été effectué au titre du préfinancement de son plan par le biais de la facilité pour la reprise et la résilience, à hauteur de 5,1 Md€ (sur près de 40Md€ attendus par la France).

Une baisse du déficit public engagée dès 2021.

Le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4% du PIB en raison du rebond de l'activité, après un niveau inédit atteint en 2020 (9,1 % du PIB). Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance. En 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8% du PIB.

La baisse de la dépense publique se poursuit.

Après avoir atteint 60,8% du PIB en 2020, la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9% en raison de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise. Le niveau de dépense publique diminuerait en 2022, à 55,6% du PIB.

Le ratio de dette publique en baisse et en amélioration par rapport aux prévisions du programme de stabilité.

En 2021, le ratio de dette augmenterait d'environ un demi-point, à 115,6 % du PIB.

En 2022, le ratio d'endettement baisserait de plus d'un point et demi pour atteindre 114,0 % du PIB. Cette décreue serait notamment portée par la poursuite du rebond de l'activité et par l'amélioration du solde public.

Normalisation des dépenses de l'Etat pour 2022.

L'évolution des dépenses de l'Etat du PLF 2022 est marquée par une normalisation après le contexte de crise sanitaire et économique des deux derniers exercices budgétaires.

Les dépenses pilotables de l'Etat s'élèvent ainsi dans le projet de loi à 302,1 Md€ en format constant 2021, soit une hausse par rapport à la loi de finances initiale pour 2021 de +11,8 Md€ avec les appels en garantie et de +10,9Md€ hors appels en garanties. Ces moyens supplémentaires visent à financer les priorités du Gouvernement en matière de réarmement de l'État régalien, d'éducation, de recherche, de transition écologique et de solidarité.

Vers une hausse des recettes fiscales en 2022.

Le PLF 2022 prévoit une hausse des recettes fiscales pour l'année 2022 avec une hausse de +13,4Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2021, pour s'établir à 292,0Md€.

Baisse du taux des prélèvements obligatoires pour 2021 et 2022 comparé à 2020.

Le taux de prélèvements obligatoires, après s'être établi à 44,5 % du PIB en 2020, diminuerait à 43,7 % en 2021 puis de nouveau à 43,5 % en 2022.

Renforcer l'action des politiques régaliennes

- + 1,7 Md€ de crédits alloués au ministère des Armées. Le budget de la mission « Défense » s'élèvera à 40,9 Md€ en 2022.
- + 1,5 Md€ de crédits alloués au ministère de l'Intérieur en 2022 pour financer les mesures annoncées par le Président de la République à l'occasion du « Beauvau de la sécurité », dont 0,4 Md€ de crédits supplémentaires inscrits sur la mission « Plan de relance ».
- + 700 M€ de crédits alloués au ministère de la Justice. Pour la seconde année consécutive, le budget de la mission « Justice » bénéficie d'une hausse exceptionnelle de + 8 %.

Investir dans l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche et la jeunesse.

En 2022, la mission « Enseignement scolaire » voit ses crédits budgétaires augmenter de 1,7 Md€ par rapport à la loi de finances 2021.

Le réinvestissement dans l'enseignement supérieur et la recherche se poursuit, conformément à la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR) de décembre 2020. Elle implique une augmentation progressive du budget dédié à la recherche, avec une hausse de 0,5 Md€ en 2022 après 0,4 Md€ en 2021.

Poursuivre la transition écologique.

La transition écologique a vu son budget annuel augmenter de 4 Md€ entre 2017 et 2022. Le plan de relance consacre quant à lui plus de 30 Md€ à l'accélération de la transition écologique, notamment pour le verdissement du parc automobile, le développement de l'hydrogène, la rénovation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie.

II. Les différentes dotations en soutien à l'investissement public local

Les collectivités locales portent 67% de l'investissement public local. A ce titre, elles ont vocation à être pleinement associées à la relance nationale, notamment au travers d'un appui massif de l'État.

A. Le soutien de l'Etat à l'investissement public local

L'État est le premier contributeur au budget des collectivités. Chaque année, il attribue aux communes, aux intercommunalités, aux départements et aux régions un ensemble de concours financiers composés notamment de dotations financières. Il existe une vingtaine de dotations, tant en fonctionnement qu'en investissement, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elles représentent près d'un tiers des ressources des collectivités.

La commune de Anse a déposé plusieurs dossiers dans le cadre du plan de relance.

DOSSIERS	PROJETS	COUT PREVISIONNEL HT	Taux de SOLLICITATION	SUBVENTION ACCORDEE
DETR 2021	CONSTRUCTION DE PREAUX POUR LES GROUPES SCOLAIRES MARCEL PAGNOL ET RENE CASSIN	110 000,00 €	60,00%	
DETR 2021	ACQUISITION DE 3 VEHICULES ELECTRIQUES	91 400,00 €	40,00%	
DETR 2021	VIDEO PROTECTION	390 450,00 €	20,00%	
DETR 2021	CONSTRUCTION DE LA SALLE DES FETES ET DES ABORDS	3 300 000,00 €	60,00%	
DSIL PART EXCEPTIONNELLE 2021	RESTAURATION DU CHÂTEAU DES TOURS - 2EME ETAGE	300 000,00 €		90 000,00 €
DSIL 2021	CONSTRUCTION DE LA SALLE DES FETES ET DES ABORDS	3 300 000,00 €	20,00%	
DSIL PART EXCEPTIONNELLE 2021	CONSTRUCTION DE LA SALLE DES FETES ET DES ABORDS	3 300 000,00 €	20,00%	
DSIL PART RENOVATION ENERGETIQUE	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	350 000,00 €	20,00%	70 000,00 €
DSIL 2021	CONSTRUCTION D'UN LOCAL POLICE MUNICIPALE - SALLE DES MARIAGES ET DU CONSEIL	1 500 000,00 €	30,00%	
DSIL PART EXCEPTIONNELLE 2021	CONSTRUCTION D'UN LOCAL POLICE MUNICIPALE - SALLE DES MARIAGES ET DU CONSEIL	1 500 000,00 €	30,00%	
FIPD 2021	VIDEO PROTECTION	390 450,00 €	50,00%	
AAP France RELANCE SOCLE NUMERIQUE	TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'ENSEIGNEMENT - Equipement accès et réseaux	66 000,00 €	70,00%	
	TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'ENSEIGNEMENT - Volet service	17 346,00 €	50,00%	
	<i>Coût des travaux</i>	6 125 196,00 €		160 000,00 €

A ce jour la commune a reçu 3 réponses :

1. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR), la commune de Anse n'en a pas été bénéficiaire en 2021

2. La Dotation de Soutien à l'investissement (DSIL)

Créée en 2016 pour soutenir l'emploi dans l'économie locale, la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) est devenue un dispositif pérenne.

Dans le cadre du plan de relance, une enveloppe nationale d'un milliard d'euros de DSIL exceptionnelle est prévue sur 2020-2021 afin d'accompagner les communes et leurs groupements.

Comme pour la dotation DSIL "classique", le préfet de région en assure le pilotage et l'attribution pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, sur la base des propositions qui lui sont adressées par les préfets de département. Ces derniers sont en charge de l'instruction des dossiers qui leur sont proposés.

La commune s'est vue notifiée une aide de pour la DSIL exceptionnelle concernant la 2ème phase des travaux du château des tours (2ème étage) pour 90 000 €.

Dans le cadre de la DSIL PART RENOVATION ENERGETIQUE la commune s'est vue attribuée 70 000 € pour la rénovation des bâtiments.

La commune est attributaire d'une subvention dans le cadre du FIPD pour l'opération vidéo protection d'un montant de : 51 137 €

Nous venons de recevoir la confirmation que notre dossier concernant le numérique dans les écoles a été finalement retenu lors de la 3ème phase du plan de relance pour environ 55 000 €.

Enfin, la commune a obtenu des subventions pour les travaux du château des Tours de la part de la DRAC au titre des Monuments historiques :

une subvention de 103 640€ est concernant le complément de la 1ère phase (chemin de ronde)

Une subvention de 121 080 € concernant la 2ème phase

B. Le Contrat Ambition Région de la Région Auvergne Rhône Alpes (CAR)

La commune a sollicité la Région au titre des travaux de restauration du château des tours (phase initiale + complément chemins de ronde et phase n°2 une notification pour la 1ère phase a été reçue et prévoit une attribution de 117 571 €. Pour la phase 2 la région s'engage à verser 51 819 € L'autres dossier est à l'étude et étroitement lié à l'instruction menée par les services de la DRAC.

Par ailleurs, la Région a renouvelé les contrats Ambition Région.

Les listes d'opérations inscrites dans les contrats sont déterminées par un dialogue direct qu'engage la Région avec les collectivités locales. Les contrats sont conclus pour une durée de 3 ans.

Une 1ère génération de Contrats Ambition Région a été déployée à compter de 2017 ; la commune a pu bénéficier à ce titre d'une subvention de 380 000 € pour la Halle des Sports, dont le solde a été perçu en mars 2020. Une 2ème génération de Contrats sera donc mise en place en 2021.

Les opérations inscrites dans les contrats AMBITION REGION peuvent être subventionnées au taux de 50% maximum, sur la base d'un montant de dépenses subventionnables de 60 000 € HT minimum, pour un montant minimum d'intervention régionale de 30 000 €.

Les Contrats Ambition Région sont adossés à des dotations financières mobilisables pour chaque territoire : Le périmètre de la CCBPD pour la commune de Anse.

Un dossier a été déposé :

-pour la construction de la salle des fêtes, qui est toujours à l'instruction, le nouveau CAR n'ayant toujours pas été arbitré par le Région, la subvention reste très aléatoire

La région Auvergne Rhône Alpes a également, en cette période de crise sanitaire, lancé une opération BONUS RELANCE, pour encourager et aider les collectivités locales à investir dans des opérations devant être réalisées avant le 30 juin 2021.

La subvention possible est au maximum de 100.000€ et la moyenne sera à 25.000€

La commune de Anse a déposé un dossier :

-pour la création de 2 courts de tennis en résine synthétique en 2021

Le dossier a été accepté.

C. Le dispositif d'aides aux communes du Département du Rhône

Le partenariat d'aides aux communes a été renouvelé en 2021.

Le conseil départemental a voté un montant de 10M€ d'aides pour soutenir les projets des communes avec une enveloppe spécifique pour les projets portant sur les investissements liés à la sécurité.

La commune de Anse a présenté deux dossiers au titre des appels à projet pour 2021. Tout d'abord, pour les travaux de Construction local PM, dossier non retenu, et pour la phase 2 de la Construction d'une salle des fêtes et abords, une subvention de 130.000€ a été accordée sur cette deuxième opération.

Ces opérations seront à budgéter en 2022.

Enfin, la commune de Anse a bénéficié de l'aide dénommée « amendes de police » pour un montant de 7 800 € dans le cadre des travaux réalisés pour créer et aménager des cheminements piétons

(trottoirs) le long de la Départemental 39 route de Lachassagne à Anse, pour mettre en sécurité les usagers.

D. Les relations intercommunales avec CCBPD

Stable, l'attribution de compensation perçue en 2021 s'est élevée à 1 547 952.84 € (section de fonctionnement) et sera du même montant en 2022.

La commune et la CCBPD sont engagées dans une opération partiellement mutualisée concernant la construction de la salle des fêtes et de la crèche intercommunale (40 berceaux) qui se situeront sur un foncier commun route de Lucenay à proximité immédiate de la caserne des pompiers.

L'objectif est une livraison de la crèche et de la salle des fêtes fin 2022, début 2023 pour une mise en service au plus tôt.

La Commune devra acquérir le foncier de l'ensemble du projet, car les communes doivent mettre à disposition le foncier des crèches à la Communauté de Communes.

III. Analyse financière de la commune : rétrospective et projective

A. Rétrospective financière

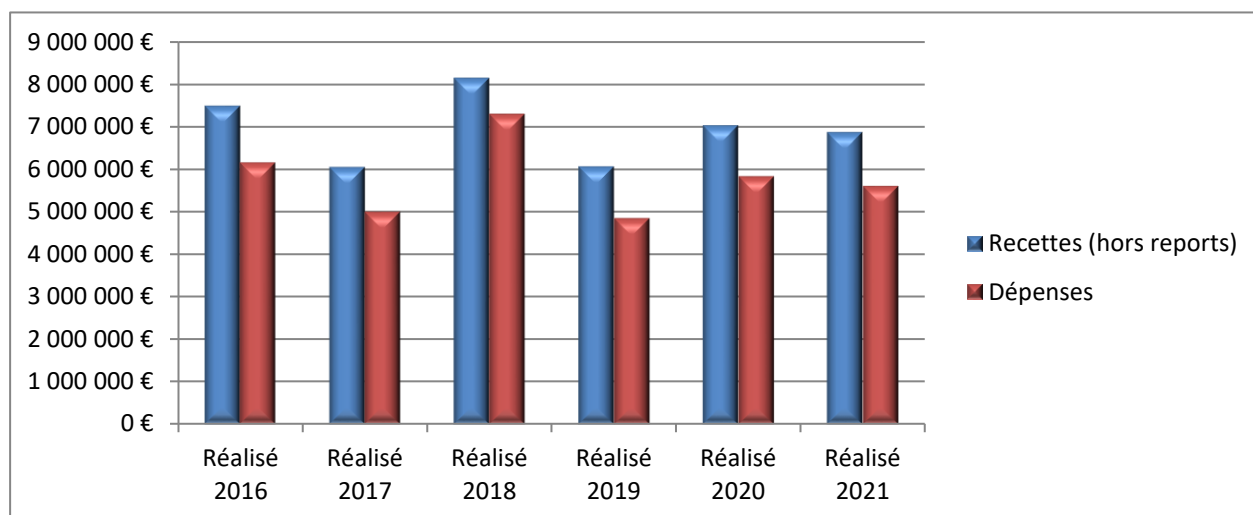
Le bilan de l'année 2021 ne peut être analysé sans le mettre en relation avec la crise sanitaire qui a perduré. En effet, tout en assurant la continuité du service tout au long de la pandémie, les activités et ressources de la commune de Anse ont été affectées.

Que ce soit sur le plan des dépenses ou bien sur celui des recettes, le compte administratif se distingue des précédents. Toutefois, la commune a su, grâce à sa solidité financière, la mobilisation de ses infrastructures et des ressources humaines associées (élus, agents, association, bénévoles...) faire preuve d'agilité et s'adapter pour maintenir la qualité de sa mission de service public en faveur de l'intérêt général.

Compte administratif 2021 provisoire :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 605 660,03	3 508 260,50
Recettes	6 873 009,27	4 109 381,99
Excédent de clôture année N	1 267 349,24	601 121,49
Excédent de clôture année N - 1	2 862 239,77	1 005 348,48
Résultat cumulé de l'exercice	4 129 589,01	1 606 469,97
Solde des restes à réaliser		151 744,17
Besoin de financement (déficit d'investissement + solde des restes à réaliser)		-
Affectation du résultat (art.1068)	1 000 000,00	
Excédent à reporter R002 et R001	3 129 589,01	1 606 469,97

1. Section de fonctionnement



(1) Recettes :

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021*
--	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

Reports résultats	2 765 125€	2 916 607€	3 897 231€	2 614 269 €	2 862 240 €
Redevances	223 969€	231 038€	244 401€	179 517 €	222 441 €
Impôts et taxes	4 281 729€	4 287 820€	4 510 827€	4 683 232 €	4 678 651 €
Dotations et subventions	1 026 903€	958 092€	851 447 €	873 680 €	763 098 €
Revenus des immeubles	415 511€	323 249€	347 825 €	317 639 €	307 177 €
Remboursements de rémunérations	11 537€	27 090€	45 081 €	75 627	48 453 €
Revenus financiers	-				
Revenus divers	68 962€	2 299 939€	43 261€	878 545 €	531 254 €
Amortissements et provisions (reprises)	20 817€	21 103€	22 911€	21 933 €	21 933 €
* : compte administratif anticipé pour 2021.	8 814 553€	8 148 334€	9 962 985€	9 644 442 €	9 735 249 €

Les produits issus de la fiscalité directe progressent malgré le maintien des taux d'imposition, cette progression est due à l'augmentation des bases d'imposition.

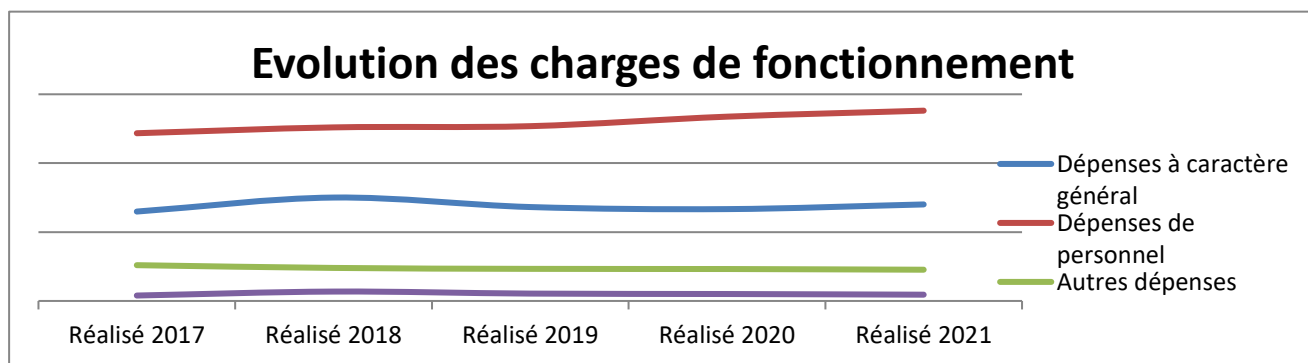
Les revenus divers concernent les produits des cessions. La vente du camping en 2018 avait permis d'enregistrer 2 200 000€ ce qui explique la forte variation entre 2018 et 2019. En 2020, la commune a enregistré la cession du tènement foncier situé impasse Jean Laval, soit 841 000 € payables en 2 échéances : 50 % à la signature et le solde après l'achèvement des fondations. En 2021, la commune a enregistré la cession du bâtiment (salle Farget) situé place des Frères Fournet, et d'un terrain place des condamines.

(2) Dépenses :

Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021*
--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

DEPENSES					
Dépenses imprévues	-	-			
Dépenses à caractère général	1 297 724€	1 500 885€	1 363 021€	1 333 295€	1 403 141 €
Dépenses de personnel	2 434 765€	2 519 515€	2 537 350€	2 674 933€	2 762 109 €
Divers	-				
Autres dépenses	519 438€	479 323€	459 936€	463 425€	453 418 €
Charges financières	78 809€	136 234€	106 975€	100 831€	91 173 €
Charges exceptionnelles	201 794€	6 828€	330€	31 292€	1 790 €
Amortissements et provisions (dotations)	471 289€	2 651 379€	379 694€	1 227 301€	894 029 €
Virement à la section d'investissement	-	-			
<i>* : compte administratif anticipé pour 2021.</i>	5 003 819€	7 294 165€	4 847 307€	5 831 076€	5 605 660 €

Les dépenses à caractère général ont connu une légère diminution en 2020 dû à la pandémie de covid 19 en 2021 on reprend une activité normale.



2. Section d'investissement

(1) Recettes :

Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021*
--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

RECETTES					
Report de résultats	634 874€		3 352 348€		
Affectation de résultat de fonctionnement	800 000€	894 126€		2 501 409 €	1 000 000 €
Virement de la section de fonctionnement					
Remboursement de TVA et taxe d'aménagement	435 846€	879 362€	630 963€	365 335 €	988 862 €
Subventions d'investissements	354 360€	869 591€	209 000€	1 019 913 €	303 243 €
Emprunts	350 000€	860 610€	650 000€	450 000 €	500 620 €
Opération de mandat				228 000 €	
Divers	8 163€	7839€	620€		
Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé					420 500 €
Transfert des dotations aux amortissements et provisions	471 289€		379 694€	1 227 301 €	894 029 €
Opérations d'ordre - patrimoniales	2 930 859€	2 651 379€		131 183 €	2 129 €
<i>* : compte administratif anticipé pour 2021.</i>	5 985 391€	6 162 909€	5 222 626€	5 949 576 €	4 109 382 €

(2) Dépenses :

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021*
DEPENSES					
Report de résultats (déficits)	-	715 986€		253 315 €	
Divers	-		35 346€	10 241 €	
Etudes	46 996€	3 033€	25 964€	71 669 €	5 469 €
Subventions d'équipements	-			280 981 €	2 129 €
Investissements matériels non affectés	298 492€	567 937€	474 435€	246 712 €	589 836 €
Investissements entretiens non affectés		155 943€	67 434€	1 608 €	
Remboursements emprunts	253 569€	384 350€	418 611€	456 285 €	494 198 €
Opération de mandat				228 000 €	
Transfert des reprises sur amortissements et provisions	20 817€	21 103€	22 911€	21 933 €	21 933 €
Opérations d'ordre - patrimoniales	2 930 859€			131 183 €	
Opérations	3 150 645€	963 078€	4 431 236€	2 800 803 €	2 394 695 €
	6 701 378€	2 811 432€	5 475 940€	4 937 587 €	3 508 260 €

* : compte administratif anticipé pour 2021.

B. Analyse des taux

	2021 taux communaux inchangés depuis 1996
Taxe d'habitation (80% de foyers exonérés)	13,73 %
Foncier bâti (incluant la part départementale)	28,96 %
Foncier non bâti	39,40 %

Il convient de rappeler les conséquences de la suppression (pour 80% des habitants en 2021, puis 100% en 2023) de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Pour compenser en partie ce manque de ressources pour les Communes, le Gouvernement a décidé de leur attribuer la part de Taxe Foncière auparavant perçue par le Département. **Ce transfert n'a entraîné aucune augmentation pour les propriétaires contribuables, seule la répartition des taux a varié :**

2020		2021	
Taux Commune	Taux Département	Taux Commune	Taux Département
17,93%	11,03%	28,96%	0%

Cependant, deux ressources accessoires destinées à des syndicats, jusqu'à présent prélevées à la fois sur les Taxes d'Habitation et sur les Taxes Foncières, ont été totalement prélevées sur les Taxes Foncières générant une augmentation liée à ce transfert.

Ces ressources accessoires, non perçues par la Commune, sont :

- Les charges d'éclairage public perçues par le SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône) et de lutte contre l'érosion perçues par le SIBA (Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues)

- La taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) perçues au profit que SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues)

SYNDICATS (SYDER et SIBA)				
2020			2021	
Taxe habitation	Taxe foncière		Taxe habitation	Taxe foncière
1,94 %	1,99%		0% pour 80% des habitants	3,81 % *
GEMAPI				
2020			2021	
Taxe habitation	Taxe foncière		Taxe habitation	Taxe foncière
0,352 %	0,328 %		0% pour 80% des habitants	0,426 % *

- Taux non maîtrisés par la Commune

Les orientations budgétaires 2022 proposent de maintenir les taux d'imposition, stables depuis 1996.

C. Effectif de la collectivité et charges de personnels

Effectifs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Titulaires	49	52	54	55	52	56
Contractuels	7	7	6	7	8	6
TOTAL	56	59	60	62	60	62

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel	2 352 766€	2 434 645€	2 519 515€	2 537 349€	2 674 933€	2 762 109 €

D. Orientations budgétaires 2022

1. Budget de fonctionnement

Le budget 2022 montre une augmentation qui est à nuancer car elle est due au montant du report du résultat 2021. Le montant de la section de fonctionnement prévu pour 2022 se rapproche cependant fortement du budget de l'année 2020.

a) Recettes de fonctionnement

RECETTES

	Prévu 2020	Réalisé 2020	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022	Variations BP 2022/2021
Reports résultats	2 614 269 €	2 614 269 €	2 862 240 €	2 862 240 €	3 129 589 €	
Redevances	149 675 €	179 517 €	158 010 €	222 441 €	173 000 €	+ 9.49 %
Impôts et taxes	4 247 000 €	4 683 232 €	4 522 800 €	4 978 651 €	4 640 052 €	+ 2.59 %
Dotations et subventions	779 230 €	873 680 €	719 507 €	763 098 €	743 530 €	+ 3.34 %
Revenus des immeubles	301 180 €	317 639 €	302 850 €	307 177 €	305 000 €	+ 0.71 %
Remboursements de rémunérations	20 000 €	75 627 €	25 000 €	48 453 €	25 000 €	=
Revenus divers	12 712 €	878 544 €	21 750 €	531 254 €	22 000 €	-1.15 %
Amortissements et provisions (reprises)	22 933 €	21 933 €	22 933 €	21 933 €	25 000 €	9.01%
	8 147 000 €	9 644 442 €	8 635 090 €	9 735 249 €	9 063 171 €	
Total hors report de l'année précédente	5 532 731 €	7 030 173 €	5 772 850 €	6 873 009 €	5 933 582 €	+2.78%

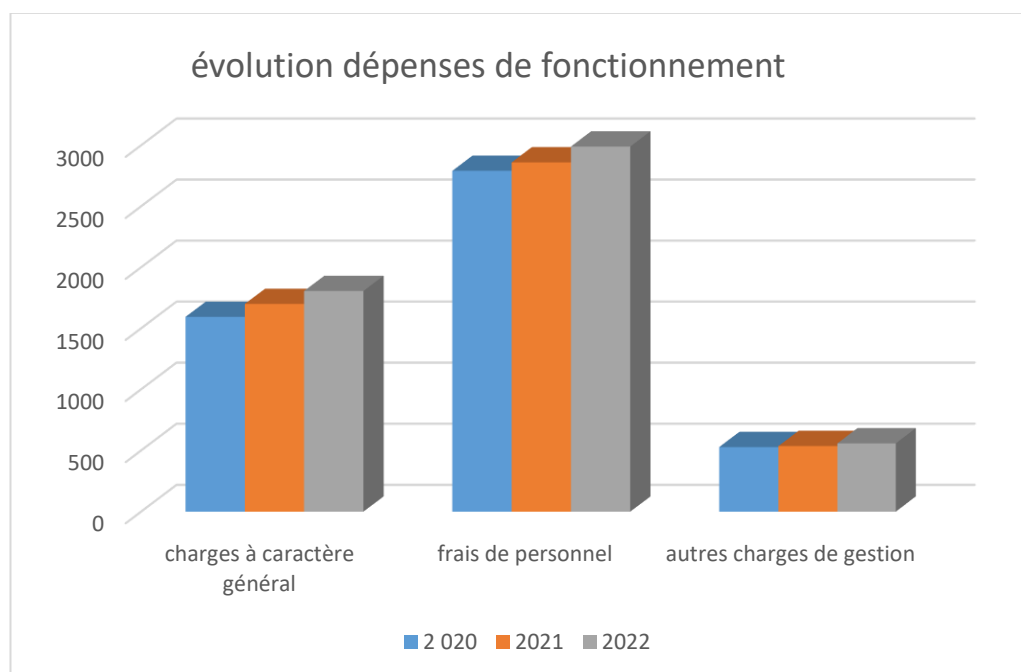
○

Les recettes de fonctionnement entre le budget 2021 et 2022 augmentent de 160.000€ soit de 2,78%

b) Dépenses de fonctionnement

DEPENSES						
	Prévu 2020	Réalisé 2020	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022	Variations BP 2022/2021
Dépenses imprévues	20 000 €		20 000 €		20 000 €	=
Dépenses à caractère général	1 594 737 €	1 333 294 €	1 700 075 €	1 403 140 €	1 806 200 €	+ 6,24 %
Dépenses de personnel	2 791 277 €.	2 674 933 €	2 860 000 €	2 762 108 €	2 990 000 €	+ 4,55 %
Autres dépenses	528 511 €	463 424 €.	537 789 €	453 417 €	558 702 €	+ 3.89 %
Charges financières	108 500 €.	830.85 €	95 612 €	91 173 €	100 000 €	+ 4.59 %
Charges exceptionnelles	153 000 €.	31 292.08 €.	118 000 €	1 790 €.	118 000 €	=
Amortissements et provisions (dotations)	387 990 €.	1 227 301 €.	415 000 €	894 028 €.	416 000 €	+ 0.24 %
Virement à la section d'investissement	5 584 015 €	5 831 076 €	5 746 477 €	5 605 660 €	6 008 902 €	4.57 %
	2 562 985 €		2 888 613 €		3 054 269 €	
	8 147 000 €	5 831 076 €	8 635 090 €	5 605 660 €	9 063 171 €	

Les dépenses de fonctionnement entre le budget 2021 et 2022 augmentent de 262.000€ soit de 4,57%



Les charges à caractère générale prennent en compte des augmentations liées à :

- L'inflation importante sur les postes d'énergie

- La montée en puissance des équipements récents retardée par la crise sanitaire, telle la halle des sports (avec notamment les coûts de maintenance du mur d'escalade) ou le local d'animations sociales
- L'augmentation des espaces publics pris en charge, avec notamment le quartier de la porte de Brigneux.

Les frais de personnel répondent à l'évolution de la Commune qui devient la sixième commune du Rhône, avec les décisions prises telles que :

- Renforcement de la police municipale passée en deux ans de 2 à 4 agents
- Renforcement des services administratifs et des services techniques
- Renforcement de l'équipe ou des intermittents dédiés à la salle événementielle Ansolia
- Renforcement des effectifs dans les services périscolaires : garderie et cantines

Les autres frais de gestion sont stables, malgré une augmentation de 42% de la subvention allouée au CCAS.

2. Budget d'investissement

a) Recettes d'investissement

Prévu 2020	Réalisé 2020	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
------------	--------------	------------	--------------	------------

RECETTES					
Report de résultats (bénéfices)			1 005 348 €		1 606 470 €
Affectation de résultat de fonctionnement	2 501 409 €	2 501 409 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Virement de la section fonctionnement	2 562 985 €		2 888 613€		3 054 269 €
Remboursement de TVA +TAM	304 384 €	391 769.83 €	840 000 €	988 861 €	500 000 €
Subventions d'investissements	1 024 099 €	1 019 913 €	598 400 €	303 242 €	784 869 €
Emprunts	450 000 €	450 000 €.	620 000 €	500 620 €	1 000 000 €
Divers		.	297 000 €		
Produits de la cession d'immobilisations	841 000 €				
Transfert des dotations aux amortissements et provisions	387 990 €	1 227 301 €			
Opérations d'ordre - patrimoniales	159 000 €	131 183 €	415 000 €	894 029€	416 000 €
Opération de mandat	228 000 €	228 000 €	161 500 €	2128 €	150 000 €
Créance envers un tiers			420 500 €	420 500 €	
	8 458 867 €	5 949 576 €	8 246 361 €	4 109 381 €	8 511 568 €

b) *Dépenses d'investissement*

	Prévu 2020	Réalisé 2020	Prévu 2021	Réalisé 2021	TOTAL 2022 à voter + RAR
DEPENSES					
Report de résultats (déficits)	253 315 €	253 315 €			
Divers	10 250 €	10 241 €			15 074 €
Etudes	87 800 €	71 669 €	23 530 €	5 469 €	50 036 €
Subventions d'équipements	350 000 €	280 981 €		2 128 €	
Investissements matériels non affectés	754 965 €	246 712 €	1 363 615 €	589 836 €	1 352 088 €
Investissements entretiens non affectés	2 946 €	1 608 €			
Remboursements emprunts	465 000 €	456 285 €	500 000 €	494 197 €	525 000 €
Transfert des reprises sur amortissements et provisions	22 933 €	21 933 €	22 933 €	21 933 €	25 000 €
Opérations d'ordre - patrimoniales	159 000 €	131 183 €	161 500 €		150 000 €
Opérations d'équipement	5 689 158 €	2 800 804 €	6 174 783 €	2 394 695 €	6 394 370 €
Opération de mandat	228 000 €	228 000 €			
Créances envers un tiers	435 500 €	434 856 €			
	8 458 867 €	4 937 587 €	8 246 362 €	3 508 260 €	8 511 568 €

Les opérations d'investissement reprennent les éléments constitutifs du programme pluriannuel d'investissement

Rappel des investissements du précédent PPI (2019 – 2022) repris dans le nouveau PPI 2022 - 2025:

I - Salle des fêtes

1 - Objet de l'opération : La Commune a souhaité se doter d'une salle des fêtes adaptée à deux manifestations telles que : repas dansant d'associations – mariages – fêtes privées etc.

2 - Objectif poursuivi : Ce sera un équipement entre Ansolia et le foyer rural, adapté à une demande forte actuellement.

Cette salle sera d'une contenance de 250 à 300 personnes, et permettra la musique amplifiée dans le respect des normes. Son implantation est prévue sur un terrain à acquérir près de la caserne des pompiers, à proximité de la future crèche de Anse.

Il conviendra également de prévoir un parking suffisamment dimensionné.

3 - Durée de l'opération : Débutés en 2021, les travaux se poursuivront sur 2022 et 2023 pour une durée approximative de 14 mois.

II - Parc de Messimieux

1 - Objet de l'opération : La Commune a souhaité terminer l'aménagement primaire de ce parc naturel en aménageant également les abords immédiats.

2 - Objectif poursuivi : Ce parc doit offrir au public ansois un cadre de vie exceptionnel et un lieu de détente adapté, avec un accès sécurisé et un espace de convivialité.

3 - Durée de l'opération : L'objectif est de terminer cette opération sur 2022.

III - Local d'expression théâtrale

1 - Objet de l'opération : La Commune a acheté l'ancien local de la DDE près de foyer rural et souhaitait le transformer en local associatif

2 - Objectif poursuivi : Ce sera un équipement dont la destination est à définir.

Cette opération sera reprise dans le nouveau PPI 2022 - 2025

3 - Durée de l'opération : travaux à programmer en 2024 ou 2025

IV - Local police municipale – Salle des mariages et du conseil

1 - Objet de l'opération : La Commune s'est engagée dans une opération de VEFA pour acquérir 600 m² de locaux à proximité de la mairie, pour y implanter à la fois les bureaux de la police municipale, et y créer une salle des mariages et de conseil municipal.

2 - Objectif poursuivi : Les objectifs sont multiples :

- Supprimer la friche industrielle à l'arrière de la mairie pour y implanter un immeuble neuf
- Offrir à la police municipale des locaux adaptés et dimensionnés en fonction de l'évolution de la Commune
- Réaliser une salle de conseil et de mariages de plain-pied, accessible et suffisamment grande.

3 - Durée de l'opération : Les travaux ont débuté sur 2021 pour se terminer fin 2022.

V - Déploiement de la vidéo protection sur le territoire de la Commune

1 - Objet de l'opération : Commencer le déploiement sur la commune de la vidéo protection

2 - Objectif poursuivi : Anse était l'une des dernières communes de sa taille à ne pas avoir initié cette démarche généralisée du fait de l'évolution des technologies. L'objectif est de débiter un déploiement par une première tranche significative puis d'assurer un développement qui s'étalera en tant que de besoin au fil des années

3 - Durée de l'opération : Les travaux ont débuté en 2021 pour se terminer en 2022.

VI – Travaux dans le cadre de la transition énergétique sur les bâtiments communaux

1 - Objet de l'opération : Poursuivre la démarche engagée d'améliorer les bâtiments et installations municipales en matière de consommation énergétique

2 - Objectif poursuivi : S'inscrire dans une démarche volontariste liée à la transition énergétique par un plan pluriannuel d'investissement

- 3 - Durée de l'opération : Les travaux ont débuté en 2021 et se poursuivra régulièrement chaque année

Présentation des investissements initiés dans le nouveau PPI 2022 – 2025 :

VII – Restructuration – extension de l'école Paul Cézanne

1 - Objet de l'opération : La Commune souhaite profiter de la restructuration partielle nécessaire le l'école maternelle Paul Cézanne, pour l'agrandir et ainsi anticiper par un offre scolaire adaptée les besoins futurs.

2 - Objectif poursuivi : Ce sera une opération à mener en site occupé, et par phase dans le but d'agrandir et ainsi anticiper par un offre scolaire adaptée les besoins futurs.

La restructuration, notamment en matière énergétique, de la partie ancienne est programmée, de même que la création d'à minima 2 classes supplémentaires.

3 - Durée de l'opération : Les études sont prévues sur 2022, les travaux sur 2023 et 2024 pour une durée approximative de 24 mois.

VIII – Local socio-culturel

1 - Objet de l'opération : La Commune souhaite se doter de locaux adaptés pour accueillir des activités culturelles multiples, telle qu'une école de musique ou encore des cours de danse, et des activités socio-éducatives.

2 - Objectif poursuivi : Cette construction, envisagée au sud de la Commune, deviendra un véritable repère culturel dans notre commune, et son utilisation permettra d'alléger l'utilisation du castel com au profit de la médiathèque

3 - Durée de l'opération : L'objectif est de programmer cette opération sur 2024 -2025.

Coûts estimatifs et Financements attendus

		2022	2023	2024	2025
Salle des fêtes	3 700 k€	3 400 k€	300 k€	0 k€	0 k€
Parc Messimieux	200 k€	200 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Espace théâtre	500 k€	0 k€	0 k€	50 k€	450 k€
PM – salle mariage	1 150 k€	1 150 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Vidéo protection	500 k€	300 k€	100 k€	50 k€	50 k€
Transition énergétique	800 k€	250 k€	350 k€	100 k€	100 k€
Ecole Paul Cézanne	3 500 k€	140 k€	2 100 k€	1 260 k€	0 k€
Local socio-culturel	2 500 k€	100 k€	0 k€	1 000 k€	1 400 k€
Total	12 850 k€	5 600 k€	2 850 k€	2 400 k€	2 000 k€
Subventions	1 500 k€	750 k€	200 k€	250 k€	300 k€
Cession	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
FCTVA	2 250 k€	500 k€	900 k€	400 k€	450 k€
Autofinancement	5 600 k€	3 350 k€	750 k€	750 k€	750 k€
Emprunts	3 500 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€	500 k€
Total Financements	12 850 k€	5 600 k€	2 850 k€	2 400 k€	2 000 k€

Outre les investissements structurants présentés dans le PPI 2022 – 2025, des investissements seront proposés en 2022 :

- Réalisation d'un deuxième skate parc plus particulièrement destiné aux enfants
- Renouvellement de véhicules pour les services techniques (pelle à pneu et véhicules électriques)
- L'équipement numérique des écoles élémentaires de la commune
- Le renouvellement du mobilier de la médiathèque
- Travaux de sécurisation de trottoirs et cheminement piétons
- Renouvellement de matériel sportif
- Rénovation d'un appartement au sein de l'école Marcel Pagnol
- Dans le cadre des travaux de transition énergétique, seront programmés le changement de chauffage de la mairie et l'isolation d'une partie de la toiture de la salle Trouillet
- Etc.

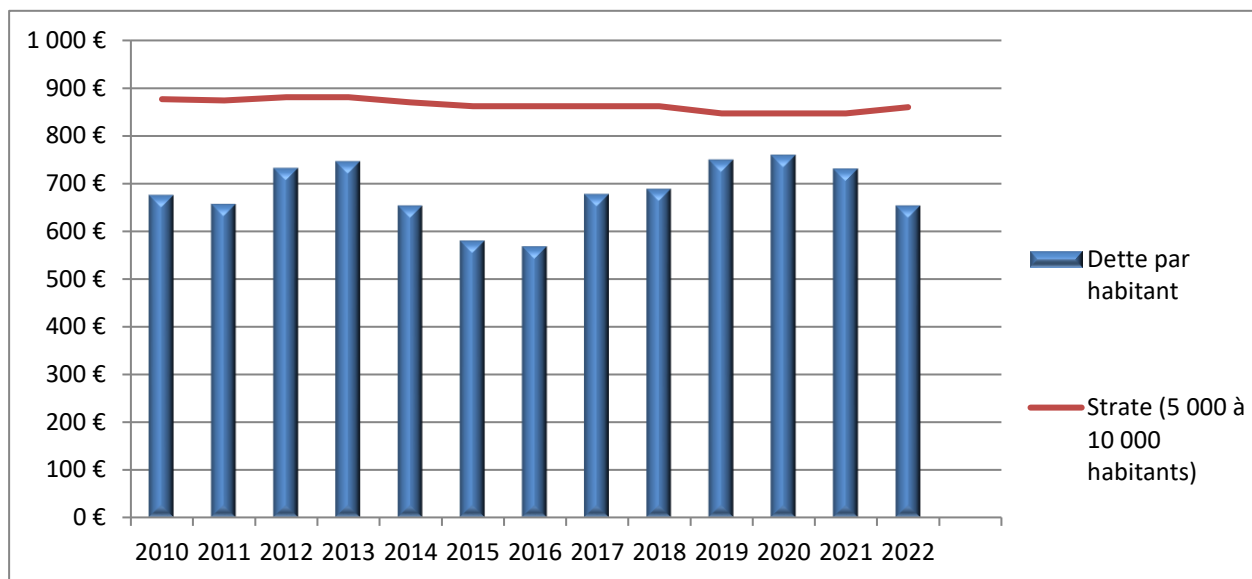
GESTION DE LA DETTE

- **Endettement : Dette par habitant :**

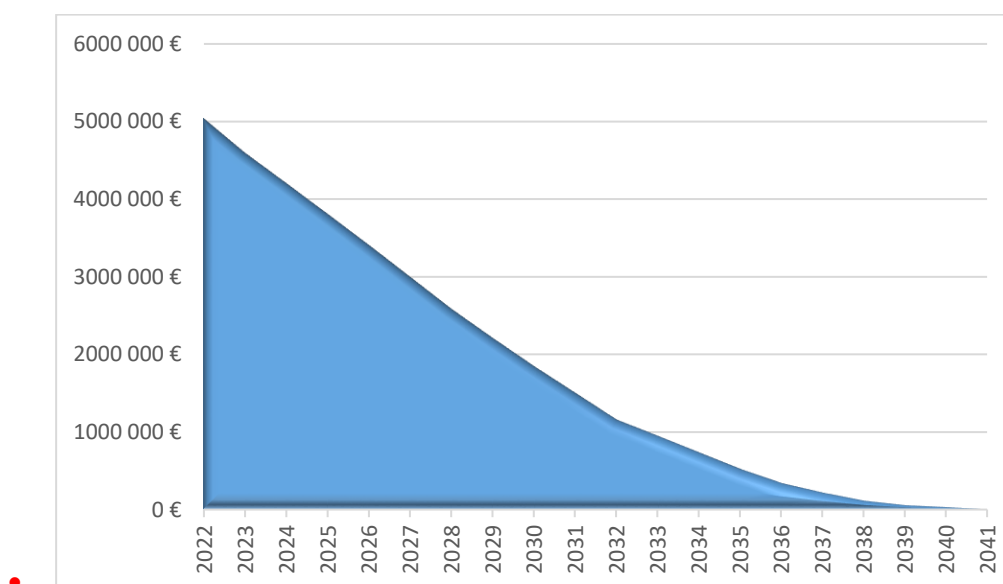
Au 01 janvier 2022, l'encours de la dette s'élève à 5 038 416 € soit à 653 € par habitant (pour une population totale de 7 702 habitants au 1^{er} janvier 2022).

(Moyenne communes de 2500 à 10000 habitants = 860€)

L'annuité 2022 s'élève à 614 311 €.



- **Courbe d'extinction de la dette**



En 2018, deux emprunts de 600k€ et 260k€ ont été mobilisés, le premier pour l'école Cassin, le deuxième pour l'acquisition du local (ex DDE)., soit 860k€ au lieu de 1.000k€

En 2019, un emprunt de 650k€ a été contracté pour finaliser le PPI, au lieu des 1.300k€ prévus, pour la halle des sports.

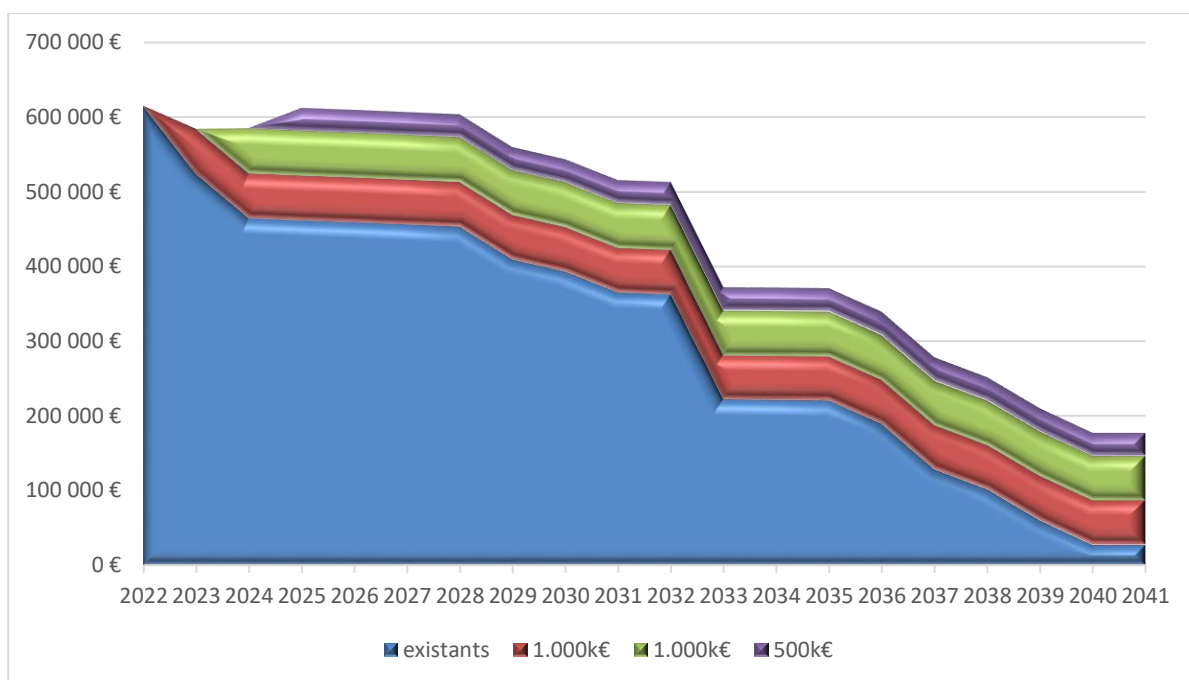
En 2020, un emprunt de 450k€ a été contracté pour finaliser le PPI, au lieu des 600k€ prévus, pour le château des tours et le parc de Messimieux.

En 2021, un nouvel emprunt de 500k€ a été contracté pour financer les différents investissements prévus sur l'année.

La commune de Anse a une capacité de remboursement, compte tenu de sa structure financière de l'ordre de 600k€ par an d'annuité

La volonté étant de maintenir l'annuité d'emprunt aux alentours de 600.000€ par an, cela nous permet de déterminer pour les années futures la potentialité maximale de souscriptions d'emprunts sur les années suivantes.

- **Evolution de l'annuité (potentiel d'endettement pour une annuité limitée à 600k€)**



Compte tenu des emprunts actuels en place, y compris l'emprunt souscrit en 2021 de 500k€ et celui envisageable en 2022 (1.000k€ possible), l'annuité d'emprunt resterait pour 2023 dans l'enveloppe de 600k€

Il est donc proposé de souscrire un emprunt en 2022 de 1.000.000€ pour financer la salle des fêtes notamment. L'endettement par habitant au 01 janvier 2023 sera d'environ 750€ et l'annuité 2023 sera d'environ 580.000€